

29 JAN. 2001

M C E

A J M

**SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE F. 250 000
SIEGE SOCIAL : 7 RUE DU PETIT FIEF
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
RCS EVRY B 421 907 981**

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

.....
L'an deux mil
Le trente juin
A 11 heures

Les administrateurs de la société S.A. MCE se sont réunis en Conseil au 7 Rue du Petit Fief 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS sur convocation du Président, faite conformément au statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

sont présents

- Monsieur Michel WOLFERSBERGER,
- Madame Patricia PRUDHOMME épouse WOLFERSBERGER,
- Mademoiselle Vanessa WOLFERSBERGER,

Monsieur Christian MATHIEU, Commissaire aux comptes titulaire, dûment convoqué est absent.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement, Monsieur Michel WOLFERSBERGER préside la séance, Madame Patricia WOLFERSBERGER remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rend compte au Conseil de la mission que ce dernier lui a confiée lors de sa réunion du 26 Juin 2000 consistant à recouvrer au plus tard le 30 Juin 2000 le solde non encore libéré des actions de numéraire émises par la société.

Il précise que les actionnaires ont été informés de la délibération du Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a effectué le versement correspondant au solde de sa souscription dès le 27 Juin 2000

WM

La libération des actions a été effectuée comme suit :

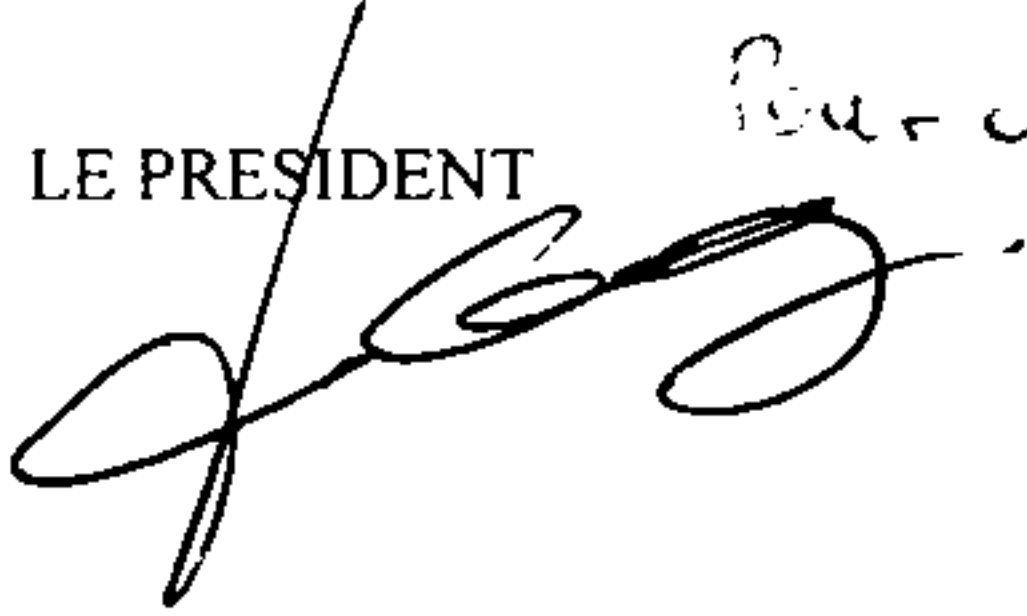
- par Monsieur Michel WOLFERSBERGER par compensation de créances par le prélèvement d'une somme de 123 250 Frs sur le compte courant.
- par versement en numéraire par chacun des actionnaires d'une somme de 250 Frs (5 actions de la moitié de la valeur nominale soit 50 Frs).

La totalité des fonds correspondant au montant du capital social ayant été versée, le Conseil d'Administration constate à l'unanimité la libération intégrale des 2 500 actions composant ledit capital

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT



Pour copie certifiée conforme

UN ADMINISTRATEUR